

**COMMUNIQUE**  
**UNSA-RETRAITES**  
**JUIN 2019**



**FONCTIONNEMENT DU BUREAU « RETRAITES » :**

Le fonctionnement de la section « Retraités » nécessite un minimum de membres de bureau, et il faut le dire, il nous arrive d'être un peu juste en effectif certains mois car, comme vous le savez, l'emploi du temps d'un retraité est très chargé ! Nous faisons donc appel à votre bonne volonté et si certains d'entre vous souhaitent venir siéger une fois par mois (sauf juillet et août) au bureau et nous aider, ils sont les bienvenus.

Nous rappelons également que vous pouvez venir lors de la permanence mensuelle, exposer les éventuels problèmes que vous pouvez rencontrer. Nous nous attacherons à essayer de les résoudre notamment avec nos représentants siégeant dans différentes instances (CCAS, Mutuelle, CRP). Vous pouvez aussi venir tout simplement déjeuner avec nous, ce qui nous ferait très plaisir.

**PERMANENCE :**

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019  
De 9 H 30 à 12 H 30  
Au siège du Syndicat  
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET  
Mail : [unsaretraites@laposte.net](mailto:unsaretraites@laposte.net)

**COTISATION 2019 :**

La cotisation syndicale pour 2019, est fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion.

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maitrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur

## Rapport Libault : 175 propositions pour améliorer la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie.



Le rapport de Dominique Libault, remis le 28 mars 2019 à la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, aborde tous les aspects du grand âge et de la perte d'autonomie.

Après cinq mois de consultation, l'étude de plusieurs milliers de contributions, le travail de dix groupes d'experts, le rapport de Dominique Libault se concentre sur quatre objectifs : favoriser le maintien à domicile, améliorer la prise en charge en établissement, alléger le reste à charge et remédier à la pénurie de candidats aux métiers du grand âge.

Si l'UNSA Retraités, avec l'UNSA, salue la qualité du rapport et de ses 175 propositions, les mesures envisagées en matière de financement et de gouvernance nous paraissent insuffisantes, voire discutables.



**Dominique Libault**

a été directeur de la sécurité sociale de 2003 à 2012.

Il dirige l'Ecole Nationale de la Sécurité Sociale qui forme les différents cadres de la sécurité sociale. Il est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Président du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale.

Il a été chargé par le gouvernement du pilotage de la consultation « Grand âge et autonomie ».

Il a remis son rapport le 28 mars 2019 à Agnès Buzyn, Ministre de la santé et des Solidarités.

### Les 10 propositions clés

- La création d'un guichet unique pour les personnes âgées dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants.
- Un plan national pour les métiers du grand âge pour lancer une mobilisation large, dans la durée, en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et d'une meilleure structuration de la filière.
- Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels.
- Une hausse de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires en proximité de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros.
- Un plan de rénovation des locaux de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les EHPAD et les résidences autonomie.
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et amorcer une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an, vers une plus forte intégration entre domicile et établissement, pour des EHPAD plus ouverts sur leur territoire.
- Une baisse du reste à charge mensuel de 300 euros en établissement pour les personnes modestes, gagnant entre 1 000 et 1 600 euros par mois.
- Une mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles.
- L'indemnisation du congé de proche aidant et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant.
- La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées, et favoriser les liens intergénérationnels.